

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 07 juillet 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1^{er} juillet 2025, s’est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

Le conseil municipal approuve le PV de la réunion du 04 juin 2025.

- APPROBATION DU PERIMETRE D’UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL ISSU DE LA FUSION DU SIAEP VALLEE DE L’ABLOUX ET SI DES EAUX DE CELON

Le maire donne lecture de l’arrêté préfectoral du 19 juin 2025, portant projet de périmètre d’un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l’Abloux et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon. Il donne également lecture des statuts du « Syndicat intercommunal d’adduction d’eau potable Sonne et Abloux ».

Les comités syndicaux du SI des eaux de la Vallée de l’Abloux et du SI des eaux de Celon ont approuvé la fusion des syndicats et les statuts du futur syndicat en date, respectivement, des 11 avril 2024 et 14 mai 2024. Le conseil municipal de Sacierges est invité à émettre un avis au sujet du projet de périmètre et de statuts.

Après délibération, le conseil municipal de Sacierges St Martin émet un avis favorable au projet de périmètre du syndicat intercommunal d’adduction d’eau potable Sonne et Abloux, ainsi qu’aux statuts du futur syndicat.

Le maire précise que ce nouveau syndicat regroupe 22 communes (dont 17 issues du SIAEP de la Vallée de l’Abloux). Des travaux sont prévus dès septembre, de la station des Rosaies (commune de Luzeret) jusqu’à la station du Plaix à Sacierges. Ces travaux ne devraient pas engendrer de coupures d’eau pour les usagers.

- AMORTISSEMENTS PARTICIPATION COMMUNALE – SDEI LA PUYCHALLERIE

Le SDEI a réalisé des travaux de sécurisation et dissimulation de réseaux basse tension au hameau de la Puychallerie. La commune a réglé la part communale : 8 385,49 euros à l’article 204182.

Il convient d’amortir ce montant sur le budget principal, au prorata temporis, conformément au référentiel comptable M57. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents, d’amortir ces travaux sur 5 ans, à compter de l’exercice 2025, selon le tableau d’amortissement ci-dessous :

Année	Qte	Annuité	V.N.C.	Cumul amort.
2025	1	894.45	7 491.04	894.45
2026	1	1 677.10	5 813.94	2 571.55
2027	1	1 677.10	4 136.84	4 248.65
2028	1	1 677.10	2 459.74	5 925.75
2029	1	1 677.10	782.64	7 602.85
2030	1	782.64	0.00	8 385.49

- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération 21-07072025-2 concernant les amortissements de travaux électriques au hameau de La Puychallerie, la 1^{ère} annuité d’amortissement débute en 2025. Les crédits n’étant pas suffisants, il convient de prendre une décision modificative au budget.

Après délibération, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante (virement de crédits) :

Section de fonctionnement :

- Art 681 : + 900 euros - Art 023 : - 900 euros

Section d’investissement :

- Art 2804182 : + 900 euros - Art 021 : - 900 euros

Le maire informe également le conseil avoir réalisé une décision modificative, dans le cadre de la fongibilité des crédits : il s'agit d'un virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement (+ 2 000 euros au 21538 et – 2 000 euros au 231)

- **LANCEMENT DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (ETUDES) MANQUANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRENNE VAL DE CREUSE**

Le maire rappelle les points suivants :

- La réglementation impose aux communes disposant d'un système d'assainissement collectif de réaliser un diagnostic de leurs installations (schéma directeur), à minima tous les 10 ans.
- Cette étude doit permettre :
 - d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages d'assainissement
 - d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées, afin d'en recenser les anomalies,
 - de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité,
 - d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants.
- Un groupement de commandes est constitué et intègre les communes souhaitant engager cette étude.

La Communauté de Communes portera administrativement le dossier afin de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisés et effectuer le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Départemental de l'Indre).

Le reste à charge du coût des études sera remboursé à la communauté de communes par les collectivités concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve :

- Le portage des dossiers par la Communauté de Communes et la constitution d'un groupement de commandes, afin d'engager les schémas directeurs manquants sur le territoire intercommunal, avec remboursement du reste à charge par les différentes collectivités concernées
- le programme des schémas directeurs,

Il prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces études.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Archives communales : Deux bénévoles s'étaient portées volontaires pour classer les archives de la commune ; il faut préalablement organiser le futur aménagement du local. Il faudra acquérir des étagères métalliques supplémentaires.

Logement communal de Chéniers : Il ne reste que quelques travaux de finition qui seront réalisés par les agents du service technique. Il faut également prévoir la réalisation du DPE avant de proposer le bien à la location. Le maire se charge de la rédaction de l'annonce à la location.

Réseau fibre : Les bâtiments communaux (gîte, salles et mairie) vont prochainement être reliés à la fibre optique. Le prestataire retenu est la société Connect Services, qui équipe également la CdC Brenne Val de Creuse.

Course du 26 juillet : Les organisateurs de cette course ont besoin de 6 à 8 signaleurs de la commune pour sécuriser le parcours. Comme chaque année, la commune offrira le goûter et le verre de l'amitié.